



# Garantie Harmonie Santé Partenaires

Régime général

[www.harmonie-mutuelle.fr](http://www.harmonie-mutuelle.fr)



**Harmonie  
mutuelle**

En harmonie avec votre santé



Le partenariat conclu entre notre mutuelle et votre structure vous permet de bénéficier d'une couverture santé, Harmonie Santé Partenaires, spécialement conçue pour nos partenaires. Aux remboursements des frais de santé traditionnels, la complémentaire santé Harmonie Santé Partenaires ajoute des remboursements et services innovants à un tarif avantageux.

En nous faisant confiance, vous faites le choix d'une mutuelle qui s'engage à vos côtés pour vous apporter le meilleur de la protection sociale complémentaire, dans le respect absolu des valeurs mutualistes : solidarité, responsabilité, démocratie et liberté.

Etre adhérent à notre mutuelle, c'est s'appuyer sur la force d'un leader national Harmonie Mutuelle et la proximité d'un partenaire dans votre région.

Notre service Relations Partenaires et nos conseillers sont à votre écoute et vous accompagnent tout au long de votre adhésion. Ils apportent une réponse rapide et de qualité à toutes vos questions.

## Votre santé mérite toute notre attention

### Les avantages de Harmonie Santé Partenaires

- **Une complémentaire santé adaptée** avec le choix entre 3 niveaux de remboursements. Aucune formalité médicale ni droit d'entrée à l'adhésion. Prise en charge immédiate dès enregistrement de votre adhésion.
- **Des remboursements très performants** avec une prise en charge efficace et innovante des soins dentaires (remboursement plus élevé pour les prothèses sur dents visibles) et de l'optique (le remboursement selon le degré de correction des verres). Une participation financière intervient pour les frais liés aux médecines douces, à la contraception féminine, aux vaccins, au sevrage tabagique...
- **Des dépenses maîtrisées avec notre réseau Kalivia :**
  - vos équipements, lunettes et appareils auditifs, à prix réduit.
  - la qualité et de nombreux services garantis par la charte Kalivia.
  - La proximité avec plus de 4 000 opticiens et plus de 1 000 audioprothésistes agréés répartis sur le territoire national.
  - le libre choix de vos équipement optiques et audio.
- **Des démarches simplifiées avec votre carte de tiers payant. Pas d'argent à avancer** dans les pharmacies, les hôpitaux et cliniques, chez les opticiens, audioprothésistes, radiologues, infirmiers, dentistes... selon accords et conventions.
- **Des remboursements rapides** grâce aux accords de télétransmission signés avec la plupart des caisses de régime obligatoire. Les remboursements se font automatiquement sans envoi à la mutuelle des décomptes papier de votre régime obligatoire.
- **Le prélèvement mensuel gratuit** de vos cotisations.
- **Un espace adhérents sur internet** pour suivre vos remboursements et consulter votre résumé de garanties.
- **Essentiel Santé Magazine**, l'information santé de votre mutuelle, adressé à votre domicile.

# Garantie Harmonie Santé Partenaires

«dîte responsable» respectant la loi du 13/08/2004 et ses décrets d'application  
Régime Général et Régime Social des Indépendants

## Soins médicaux et paramédicaux

Consultations, visites : généralistes et spécialistes  
Auxiliaires médicaux : infirmier(s), kinésithérapeutes...  
Ambulances, véhicules sanitaires légers ...

## Pharmacie

vignettes bleues  
vignettes blanches  
vignettes orange

## Analyses et examens

Actes médicaux techniques et d'échographie  
Actes d'imagerie dont ostéodensitométrie acceptée  
Examens de laboratoires

## Appareillages et accessoires médicaux

Orthopédie, appareillages et accessoires médicaux acceptés par le régime obligatoire  
prothèses auditives  
+ Forfait supplémentaire achat prothèses auditives  
Achat fauteuil pour handicapés physiques

## Cures thermales

Frais de cure (surveillance médicale, soins) hors milieu hospitalier  
Forfait supplémentaire

## Hospitalisation

Frais de séjour  
Soins, honoraires de médecins, actes de chirurgie, d'anesthésie et d'obstétrique (hors maternité)  
Ambulances, véhicules sanitaires légers...  
Forfait journalier hospitalier  
Chambre particulière  
Frais d'accompagnant

## Maternité

Soins, honoraires de médecins, actes de chirurgie, d'anesthésie et d'obstétrique  
Chambre particulière  
Indemnité de naissance

## Optique (par année civile)

### Enfant (- 18 ans)

monture  
par verre unifocal faible correction  
unifocal forte correction  
multifocal toutes corrections

### Adulte (18 ans et plus)

monture  
par verre unifocal faible correction  
unifocal forte correction  
multifocal faible correction  
multifocal forte correction

lentilles  
opérations de chirurgie réfractive cornéenne

## Dentaire

Soins, inlays-core  
Prothèses fixes remboursables par le RO  
Prothèses type céramique sur dents visibles (incisives, canines, pré-molaires)  
Autres prothèses  
Prothèses fixes non remboursables par le RO  
Prothèses provisoires  
Prothèses mobiles y compris plaque base métallique  
Orthodontie acceptée par le RO  
Orthodontie refusée par le RO  
Implantologie  
Parodontologie

## Médecines douces

Ostéopathie et Chiropractie (maxi 30 € / séance)

## Contraception féminine

Pilules, anneaux et patchs contraceptifs non remboursés par le RO (selon liste)

## Prévention

Equilibre alimentaire - Diététique (maxi 20 € / séance)  
Vie sans tabac - Sevrage tabagique  
Vaccin anti-grippal  
Autres vaccins (selon liste)  
Actes de prévention pris en charge dans le cadre de la loi du 13 août 2004

## Services à la personne

Informations, conseils et prestations d'assistance (cf. notice d'information ci-jointe)

	Niveau 1*	Niveau 2*	Niveau 3*
100%	100%	100%	130%
100%	100%	100%	100%
100%	100%	100%	100%
100%	100%	100%	100%
100%	100%	100%	100%
100%	100%	100%	130%
100%	100%	100%	130%
100%	100%	100%	100%
100%	100%	100%	130%
100%	100%	100%	130%
100%	100%	100%	100%
100%	100%	100%	150%
100%	100%	100%	150%
150% (maxi 1200 € / an)	150% (maxi 1200 € / an)	150% (maxi 1200 € / an)	300 €/appareil 150% (maxi 1200 € / an)
100%	100%	100%	100%
100%	100%	100%	100 €/an
100%	100%	100%	100%
100%	100%	100%	130%
100%	100%	100%	100%
Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
30 €/jour	40 €/jour 30 €/jour	40 €/jour 30 €/jour	50 €/jour 30 €/jour
100%	100%	100%	130%
		40 €/jour	50 €/jour 120 €
29 €	44 €	44 €	44 €
de 22 € à 24 € de 32 € à 45 € de 40 € à 58 €	de 52 € à 54 € de 87 € à 100 € de 100 € à 118 €	de 52 € à 54 € de 87 € à 100 € de 100 € à 118 €	de 52 € à 54 € de 87 € à 100 € de 100 € à 118 €
31 €	61 €	61 €	61 €
de 26 € à 27 € de 42 € à 46 € de 49 € à 51 € de 62 € à 70 € de 50 € à 101 €	de 56 € à 57 € de 97 € à 101 € de 114 € à 116 € de 157 € à 165 € de 150 € à 201 € 350 €/oeil	de 56 € à 57 € de 97 € à 101 € de 114 € à 116 € de 157 € à 165 € de 150 € à 201 € 350 €/oeil	de 56 € à 57 € de 97 € à 101 € de 114 € à 116 € de 157 € à 165 € de 150 € à 201 € 350 €/oeil
100%	100%	100%	100%
125%	300%	300%	300%
125%	200%	200%	200%
55 €	200 €	200 €	200 €
	40 €	40 €	40 €
125%	250%	250%	250%
100%	200%	200%	200%
	100 €/an	100 €/an	100 €/an
	400 €/an	400 €/an	400 €/an
50 €/an	150 €/an	150 €/an	150 €/an
90 €/an	90 €/an	90 €/an	90 €/an
60 €/an	60 €/an	60 €/an	60 €/an
60 €/an	60 €/an	60 €/an	60 €/an
50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an
frais réels	frais réels	frais réels	frais réels
40 €/an	40 €/an	40 €/an	40 €/an
100%	100%	100%	100%
OUI	OUI	OUI	OUI

Les pourcentages indiqués s'appliquent au tarif de responsabilité ou à la base de remboursements du régime obligatoire en vigueur au 01/01/2013, dans le cadre du parcours de soins coordonné. Pour les limites de prise en charge, se reporter au tableau contractuel de la garantie choisie. La participation forfaitaire de 1 € et les éventuelles franchises applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ne sont pas prises en charge.

\* Total y compris Régime Obligatoire (à titre indicatif)

## Formalités d'adhésion

### Comment adhérer ?

C'est très simple. Il suffit de remplir et signer un bulletin d'adhésion, le transmettre au Correspondant de notre mutuelle dans votre structure pour validation des informations mentionnées, avant de nous le retourner. Les justificatifs demandés doivent être obligatoirement joints au bulletin d'adhésion.

**Vous recevrez en retour votre carte mutualiste qui mentionnera** les prestations pour lesquelles vous bénéficiez d'accords de tiers payant, les personnes couvertes par la garantie, la période de validité de la carte.

### Qui sont vos ayants droit ?

Votre conjoint, concubin ou partenaire d'un Pacte Civil de Solidarité (PACS), les enfants de l'adhérent ou de son conjoint, de son concubin ou de son partenaire lié par un PACS, jusqu'au 31 décembre qui suit son 20<sup>ème</sup> anniversaire, ou son 28<sup>ème</sup> anniversaire s'il suit un contrat d'alternance, ou s'il poursuit ses études. Les enfants de l'adhérent ou de son conjoint, de son concubin ou de son partenaire lié par un PACS, bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé (AAH).

**Comment calculer votre cotisation mensuelle ?** Les cotisations sont déterminées pour l'année civile, calculées selon l'âge des bénéficiaires inscrits sur le dossier mutualiste au moment de l'adhésion et de la garantie choisie. Reportez-vous au tableau «tarifs» ci-joint.

**Comment s'effectue le paiement des cotisations ?** Uniquement par prélèvements sur votre compte bancaire. Une autorisation de prélèvement, remplie, signée et accompagnée d'un relevé d'identité bancaire doit être impérativement jointe au bulletin d'adhésion.

### Et pour changer de niveau de garantie ?

Renseignez vous auprès du correspondant de votre organisme partenaire d'Harmonie Mutuelle.



### Pièces justificatives à joindre :

- photocopie de votre attestation de carte vitale
- relevé d'identité bancaire, postal ou de Caisse d'Épargne
- justificatif de situation pour les enfants majeurs à charge
- autres

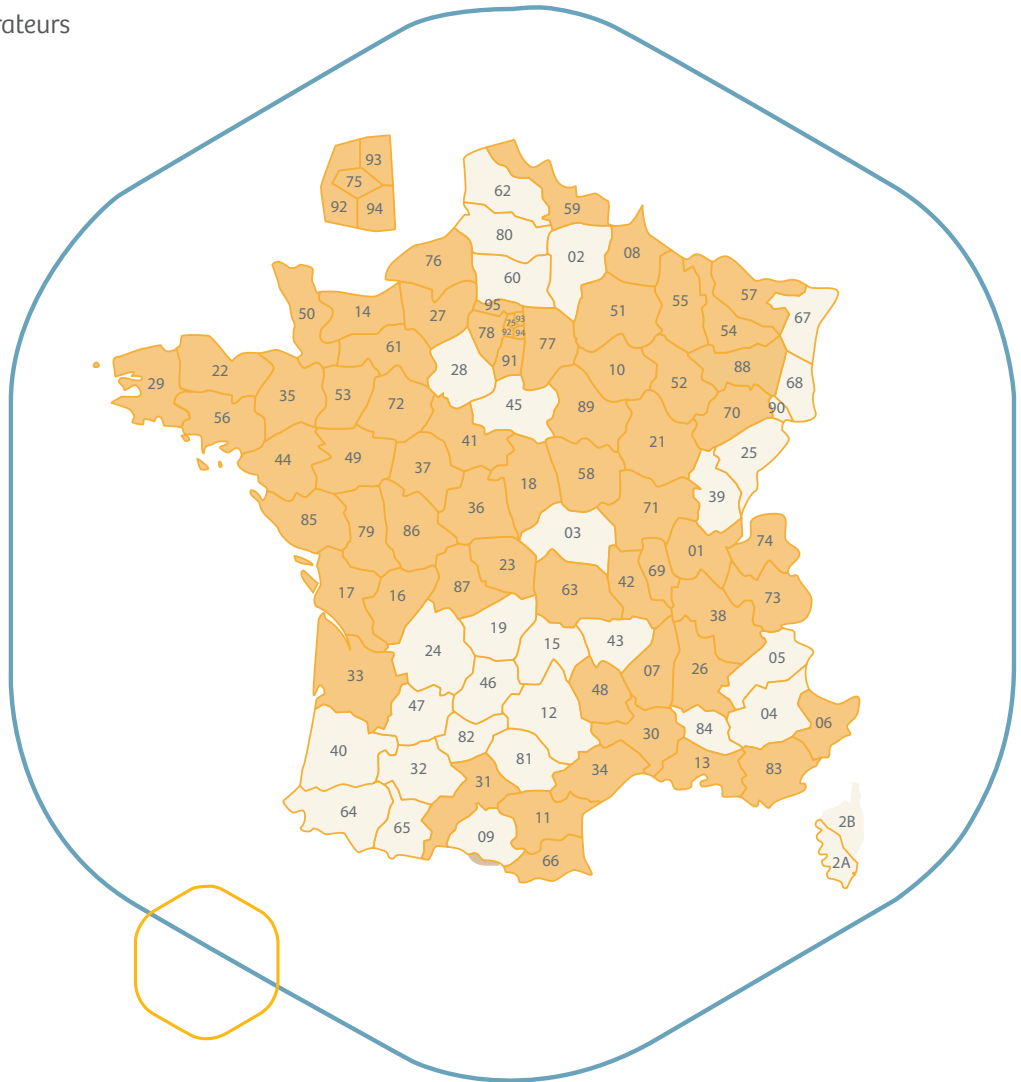
Dossier à nous retourner à l'adresse suivante :

**HARMONIE MUTUELLE**  
**Céline LERAY**  
**Parc des Alliés**  
**70, rue Pierre Corneille**  
**76140 LE PETIT QUEVILLY**



# Harmonie Mutuelle, 1<sup>re</sup> mutuelle santé de France

- Plus de 4,5 millions de personnes protégées,
- 35 000 entreprises adhérentes,
- Plus de 300 agences
- Plus de 4 300 collaborateurs



Credits photos : Shutterstock - Voluprint - 01/13 - 1485A0113\_CSDC

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. Siège social : 143 rue Blomet - 75015 Paris.

**contact : 0 980 988 000**  
numéro non surtaxé



**Harmonie  
mutuelle**

En harmonie avec votre santé